

dre, située à Venise. Chaque grand-prieur recevra une dotation annuelle de 2,000 florins. Les familles nobles de ce royaume pourront fonder des commendés. On ne pourra élire en qualité de prieurs que des sujets autrichiens, et l'Empereur se réserve d'approuver ou de rejeter l'élection.

AFRIQUE.—Un des derniers numéros du *Journal évangélique* contient un appel pressant des missionnaires protestans français, établis dans le sud de l'Afrique, à leurs commettans de Paris, pour les engager à leur envoyer sans délai des collaborateurs.

“ Nous tremblons, disent-ils, à la pensée du danger où sont les *Bassoutos*, de s'égarer dans de fausses voies. Les catholiques font de grands efforts pour s'établir dans la colonie. Ils ont fondé un collège à Port-Elisabeth ; ils bâtissent une église à Graham-Town et ils n'attendent que de nouveaux renforts pour étendre leur mission jusqu'aux *Caffres* et aux *Bechuanas*. Tâchez, nous vous en supplions, de nous envoyer du secours, ne fut-ce qu'un missionnaire. ”

Les catholiques dont il est ici question, sont les missionnaires irlandais, envoyés du Cap de Bonne-Espérance par Mgr. Griffith, vicaire apostolique du sud de l'Afrique.

—Aux dernières dates, on annonçait que le gouvernement français négociait avec M. de Stockmer un essai de colonisation de l'Algérie, qui serait faite sur une grande échelle dans les environs de Bone. On assure aujourd'hui que cette affaire touche à une conclusion, et que le traité à passer avec M. de Stockmer, pour l'établissement de plusieurs milliers de Suisses sur le territoire africain, est sur le point de recevoir la sanction royale. La base de cette combinaison est un prêt de 400,000 fr. par année, pendant six ans, applicable à la construction des bâtimens ruraux, et remboursable en vingt-cinq années. Les colons, trouvant des habitations saines et commodes à leur arrivée, seront à l'abri des inconvéniens du climat, et pourront se livrer immédiatement à l'exploitation du sol. M. de Stockmer a fait ses preuves comme organisateur et comme administrateur ; il s'est adjoint deux hommes bien capables de le seconder dans cette œuvre, M. Buchwalder, colonel du génie fédéral, et M. Marchand, inspecteur des forêts du canton de Berne. L'émigration se composera de cultivateurs et d'hommes qui possèdent les ressources nécessaires pour fonder des établissemens agricoles ; recrutée d'abord exclusivement en Suisse, elle attirera bientôt les Alsaciens et les Allemands, qui s'expatrient aujourd'hui pour le Nouveau-Monde.

ASIE.—On écrit de Constantinople, 12 juin, à la *Gazette d'Augsbourg* :

“ Ces jours derniers, le ministère s'est occupé sérieusement de la consti-